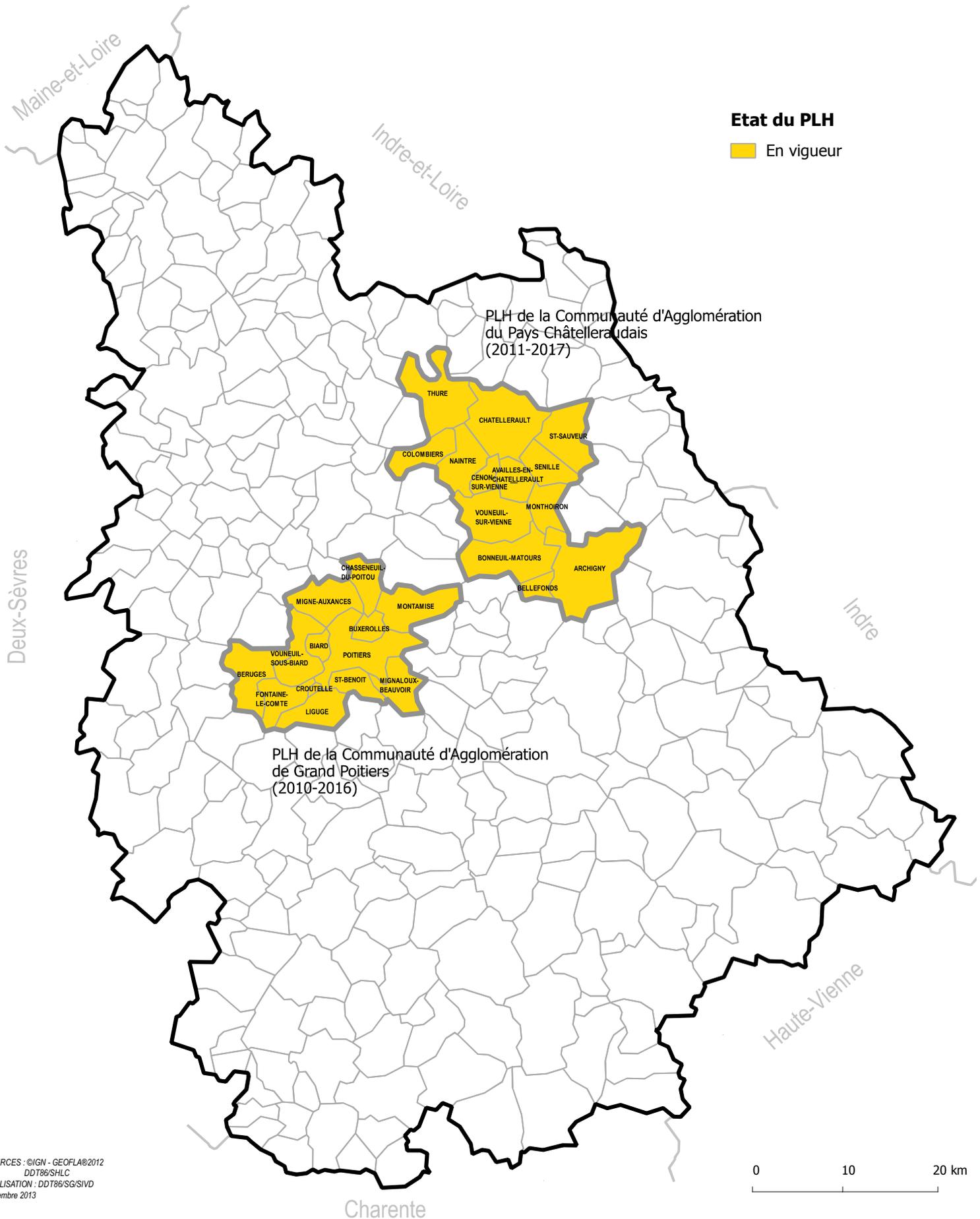


Programme Locaux de l'Habitat (PLH) dans la Vienne

Situation au 1er janvier 2014



Le PLH (Programme Local de l'Habitat) définit la politique de l'habitat sur un territoire pour une durée de 6 ans. Il vise à répondre aux besoins en logements, à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements et indique les moyens pour y parvenir. Sa procédure spécifique implique qu'il ne soit porté que par un EPCI ayant la compétence PLH